

Motion du Conseil général de l'Essonne
concernant la situation en Palestine

Séance publique du 2 février 2009

Considérant qu'une fois de plus le Proche-Orient a connu une guerre meurtrière et considérant la fragilité de la trêve actuelle

Considérant la situation humanitaire, déjà précaire avant l'intervention militaire et aujourd'hui fortement dégradée, des populations civiles vivant dans la bande de Gaza

Considérant la motion adoptée par le Conseil général dans sa séance du 30 janvier 2006

Le Conseil général, après en avoir délibéré

Condamne les tirs de roquette du Hamas sur le territoire et les populations israéliennes

Condamne l'intervention militaire israélienne et le nombre si grand de victimes civiles, notamment parmi les femmes et les enfants, et de destructions qu'elle a engendrées

Souhaite que le blocus de la bande de Gaza soit levé et que l'accès plein et entier à ce territoire soit garanti

Dénonce la permanence des obstacles à l'émergence d'une solution politique (d'une part, la poursuite de l'occupation des territoires palestiniens, l'extension de la colonisation, la multiplication des checks points, l'érection de la « clôture de sécurité », la non application des résolutions de l'ONU et du Conseil de sécurité ; d'autre part la non-reconnaissance de l'Etat d'Israël par le Hamas, le recours au terrorisme et les tirs réguliers de roquette contre le territoire israélien)

Réaffirme son attachement à la construction d'une paix juste et durable au Proche-Orient, garante tant de la sécurité de l'Etat d'Israël et sa population que du droit du peuple palestinien à vivre en sécurité dans un Etat viable en Palestine.

Estime que c'est toute la communauté internationale qui doit se mobiliser pour aider les protagonistes à trouver une solution de paix durable dans la région.

Décide de soutenir les démarches engagées par Cité Unies France et le réseau de coopération décentralisée pour la Palestine qui prévoit notamment :

- D'ouvrir un fonds d'urgence au titre de l'aide humanitaire et médicale d'urgence : « **Urgence Gaza** »

D'organiser dès que possible une mission composée d'élus locaux français et européens dans l'ensemble des Territoires Palestiniens (Bande de Gaza, Cisjordanie et

Jérusalem est), en signe de solidarité avec les collectivités palestiniennes et le Peuple palestinien.

- De dresser la liste des possibilités d'accueil de blessés dans les hôpitaux français.

S'engage à délibérer dès la constitution de ce fond pour y participer

S'engage à coordonner une délégation du Conseil général avec les associations essonniennes intervenant en Palestine, et particulièrement dans la bande de Gaza (jumelage existant avec le camp de Khan Younes)

S'engage à sensibiliser les hôpitaux essonniens susceptibles d'accueillir des blessés palestiniens